

## Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe par voie spécifique les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de Technicien.ne de recherche et de formation Classe Normale , BAP J, Gestionnaire financier-e et comptable, organisé par L'INALCO**

*Le président de l'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours BOE de Technicien de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours par voie spécifique les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) de Technicien.ne de recherche et de formation;

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe BOE Technicien.ne de recherche et de formation Classe Normale, *BAP J Gestionnaire financier-e et comptable*, organisé par l'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES est composée ainsi qu'il suit :

*Présidente : Madame Béatrice ARGANT, ingénieur d'études, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris*

*Monsieur Jean-Pierre BARTHES, agent comptable, Office français de protection des réfugiés et apatrides, Paris*

*Madame Julie SCHEMBRI, technicienne de recherche et de formation, Université Paris Cité, Paris*

*Madame Bénédicte DAVID, CDI catégorie A, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris*

*Monsieur Pierre-Jean VIGNY, ingénieur de recherche, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris*

Article 2 : La directrice générale des services de l'Institut national des langues et civilisations orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 31 mai 2024

Le Président de l'Inalco

Jean-François HUCHET

